



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assurance chômage : le gouvernement et le patronat de mèche pour encore saccager les droits des chômeurs

Le conseil des ministres a commencé l'examen d'un projet de loi concernant l'assurance chômage.

Une énième réforme qui amène à un nouveau durcissement des conditions d'indemnisation des privé.es d'emploi visant à baisser encore leurs droits.

Olivier Dussopt annonce dans la presse vouloir relever le seuil d'ouverture de droit, déjà passé de 4 à 6 mois, et ayant exclu 450 000 personnes de toute allocation. Les jeunes ont déjà été les principales victimes de cette mesure, alors qu'ils mettent 9 ans en moyenne à atteindre leur premier CDI.

Sous prétexte de difficulté de recrutement, Emmanuel Macron a repris à son compte une proposition du patronat amené par le Medef, rejetée par tous les syndicats : la modulation de la durée d'indemnisation en fonction du taux de chômage en France.

En clair, une baisse officielle du seul taux de chômage total conduirait à réduire la durée des allocations, que l'on ait été licencié ou qu'on sorte de CDD à répétition.

Réduire la durée des allocations, c'est précipiter vers le chômage de longue durée toutes celles et ceux qui n'arrivent pas à retrouver du travail avant la fin de l'indemnisation et les pousser vers la précarité, l'endettement, la pauvreté.

Quant aux difficultés de recrutement, elles sont liées au manque de formation mais aussi d'attractivité de certains métiers dont l'origine se trouve dans les bas salaires, les mauvaises conditions de travail...

Contrairement aux mensonges de la majorité, aucune étude ne montre des chômeurs contents de rester au chômage à ne rien faire. C'est d'autant plus vrai que 64% des inscrits à Pôle Emploi ne sont pas indemnisés, notamment à cause de la précédente réforme, datant de quelques mois à peine.

Le patronat applaudit ce projet, autant pour les nouvelles économies faites sur le dos des privé.es d'emploi que pour bénéficier d'une main-d'œuvre plus malléable, plus flexible, plus précaire.

Pour la CGT, cette nouvelle réforme constitue un changement de nature du droit à l'allocation chômage.

Le droit à un revenu de remplacement en cas d'absence de travail devient alors une aumône au gré des désirs du patronat.

Dans l'unité syndicale, la CGT s'oppose catégoriquement à ces attaques du gouvernement qui accède à toutes les pires demandes du patronat : destruction des droits sociaux et pression sur les salariés. Pas question de laisser passer une réforme néfaste et injuste pour les jeunes, les précaires, les chômeurs de longue durée mais, aussi, pour toutes celles et tous ceux qui subissent le chantage au chômage !

Le 29 septembre, toutes et tous en grève contre ces mesures, pour augmenter les salaires, les allocations et les pensions.

Montreuil, le 7 septembre 2022